



## DIRECTION

Référence : YB 2017-2018 008

Dossier suivi par Y. BELARBI Téléphone 05 62 87 31 80 Fax 05 62 87 31 81 Mél. 0311093v @ac-toulouse.fr

4 Avenue Léo Lagrange 31270 Cugnaux

## DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

## CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

NB : Ce calendrier est élaboré uniquement lorsque le scrutin se déroulera le vendredi 11 octobre 2019, le nombre d'EPLE fonction nant le samedi matin dans le département de la Haute-Garonne restant marginal.

- ▶ <u>Dès les premiers jours suivant la rentrée scolaire</u> : il appartient au chef d'établissement : • d'informer les parents d'élèves dans leur ensemble
- de procéder à la réunion des représentants des listes de candidats concernant les aspects techniques du scrutin → réunion tenue le jeudi 29 août.
- de respecter certaines précautions pour l'établissement de la liste électorale
- ▶ Date limite pour arrêter la liste électorale : J-20 jours avant l'élection
   Le vendredi 20 septembre 2019 minuit
- ► <u>Communication de la liste des parents et de leurs coordonnées aux listes de</u> candidats :

## (sous réserve de l'accord exprès de ceux-ci) :

J- 4 semaines avant l'élection

- A partir du vendredi 13 septembre 2019
- ▶ <u>Date limite pour le dépôt des listes de candidatures</u>: J-10 jours avant l'élection
   Le lundi 30 septembre 2019 minuit
- ▶ <u>Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté</u>: J-8 jours avant l'élection
   Le mercredi 2 octobre 2019 minuit
- ► <u>Date limite où les parents d'élèves doivent être en possession du matériel de vote</u>:

  J-6 jours avant l'élection
  - Le vendredi 4 octobre 2019 minuit
- ► Date du scrutin :
- Le vendredi 11 octobre 2019
- ► Affichage du PV
- Le vendredi 11 octobre 2019 après dépouillement et calcul de la répartition des sièges :

Affichage du procès-verbal généré par « ECECA » valant proclamation des résultats

- ► Contestation
- Devant le recteur de l'académie de Toulouse, dans les 5 jours ouvrables à <u>compter de la proclamation des résultats</u> (Point de départ du délai : proclamation des résultats / affichage du PV et de l'identité des élus)

Le Principal